

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-09-06-13

Séance du 06 septembre 2023

Date de convocation : 31 août 2023

Date d'affichage de la convocation : 31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Virginie BECQUET, Mustafa SARIKAYA, Aurore SAMIER, Philippe BELAIR, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Irène TOST, Christian PRADIER, René BERTRAND, Corinne DEBARREIX-PAGE, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Carine MOUSTAUD, Pascal JUSSEAUME, Jean-Claude PERON, Nadine CHAMARD-COQUAZ, Amara BOUDIB,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Luc CHARVET donne procuration à Anne FABIANO CONTIGLIANI, Catalina GARCIA donne procuration à Gilbert BARRIQUAND, Anne PIRAT donne procuration à Laurence RAVEROT, Eugène TURLET donne procuration à Virginie BECQUET, Anthony RAMBEAU donne procuration à Christian GUILLEMOT, Inès DUBOIS donne procuration à Franck GENILLON,

ABSENT : Patrick RENARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Aurore SAMIER

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Pouvoirs : 6

Quorum : 14

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OMCM

Rapporteur : Christian GUILLEMOT

Madame la Maire rappelle que les subventions allouées aux associations pour l'année 2023 ont fait l'objet d'une délibération le 04 avril 2023, au moment du vote du budget primitif.

Madame la Maire explique que la Commune a été sollicitée postérieurement à la date du dernier conseil par l'Office Municipal de la Culture de Montluel (OMCM) afin d'obtenir une subvention exceptionnelle dans le cadre de la fin de saison 2023.

Considérant l'intérêt communal du projet porté par cette association, il est proposé une modification à la liste des subventions du 04 avril 2023, à savoir l'attribution à l'OMCM d'une subvention exceptionnelle de 3000 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité DÉCIDE :

- D'ADOPTER les modifications suivantes à la liste des subventions pour l'année 2023 :

Secteur	Nom association	Montant inscrit au BP 2023	A adopter par délibération
Culture	Office Municipal de la Culture à Montluel	7 000	3 000
Somme à valoir	Provision subventions 2023	9 500	6 500

- D'ACCORDER à l'OMCM une subvention exceptionnelle d'un montant de 3000€ pour l'année 2023 ;
- D'AUTORISER Madame la Maire à mandater cette subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20230906-2023-09-06-13-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2023

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20230906-2023-09-06-13-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2023